



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-02-2026 /

Dossier complet le : 16-03-2026 /

N° d'enregistrement : 013869/KK P

1 Intitulé du projet

EXTENSION ZA LAFITTE - BOULOC

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

YOLT

Raison sociale

YOLT

N° SIRET

84785129200015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COULANGES

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'étend sur une surface de 50 887m² et reprend les principes de l'OAP du PLU de Bouloc, à savoir :- La création d'une nouvelle entrée de site intégrant des stationnements et du mobilier urbain - L'aménagement d'une voirie de desserte interne, complétées par des venelles piétonnes ; - L'implantation d'un crematorium - La construction de 5 à 20 bâtiments à usage d'activités - La construction d'ERP liés à l'attractivité, à la vie qualitative de la zone. Operation d'aménagement globale sur plusieurs tranches. Un permis d'aménager a été déposé sur une première tranche du projet, correspondant à une surface de 7 595 m². Cette tranche comprend la création d'un lot à bâtir, destiné à l'implantation d'un équipement public (crematorium), ainsi que l'aménagement de l'entrée de la zone et la réalisation d'une nouvelle voie de desserte interne. Une partie de la parcelle est rétrocédée à la commune afin de permettre la création d'un rond-point sur la route de fronton, destiné à desservir la future zone (travaux déjà réalisés), d'une surface de 1 601 m²

4.2 Objectifs du projet

les objectifs principaux : - Développement des activités économiques au nord du secteur, principalement de type artisanat et petites industries. - Assurer une insertion paysagère qualitative au sein d'un environnement relativement ouvert et préservé - Respecter les préconisations de l'OAP définies par la commune de Bouloc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de démarrage des travaux n'est pas encore arrêtée. Néanmoins, les premières phases d'intervention (défrichage, décapage, terrassement) seront programmées en dehors des périodes écologiquement sensibles, notamment pour la faune. Grâce à un diagnostic écologique réalisé au cours d'un passage en février 2026, l'environnement a été analysé, permettant ainsi d'anticiper le chantier et de limiter ses effets négatifs éventuels sur l'environnement. Ce diagnostic a permis la préconisation de mesures ER (Eviter, Réduire), comme notamment l'intervention lors des phases défavorables pour la biodiversité, le balisage des zones sensibles et la lutte contre les pollutions. Une analyse de site a permis de compléter les données acquises par l'écologue et a permis de dresser un état des lieux complet de la parcelle, ainsi que des enjeux et risques auxquels elle est soumise.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement En phase d'exploitation, le projet générera des impacts environnementaux limités. Les aménagements paysagers prévus (maintien et renforcement des fragments de haies en bordure de fosses, recréation de milieux ouverts et gestion différenciée des espaces verts) permettront de maintenir des fonctionnalités écologiques locales, notamment pour les espèces communes et généralistes des milieux ouverts et semi-ouverts. Les usages du site resteront compatibles avec le contexte péri urbain existant. Les nuisances potentielles (bruit, éclairage, fréquentation humaine) seront maîtrisées par des dispositions adaptées, notamment par un choix raisonné des luminaires limitant les nuisances lumineuses et par une gestion des espaces extérieurs favorable à la biodiversité ordinaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain utilise par le projet : 50 887m ² dont : -Surface du permis d'aménager PA 02 (non réalisé) : 41 691 m ² - Surface retrocedee a la commune : 1 601m ² - Surface du permis d'aménager PA 01 (accepte) : 7595 m ²	(50 887, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Bouloc - Zonage OAP ZA Lafitte Point de depart : long 43°80'82"3 / lat 01°40'44"7 Point d'arrivee : long 43°81'11"7 / lat 01°40'38"5

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche "La Friche et landes du Frontonnais" se trouve a 0.5 km, soit au-dela de la zone d'etude rapprochee. Les enjeux sont donc faibles a moderes
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une commune en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune zone couverte par un arrete prefectoral de protection biotope. Il n'y a pas d'arrete prefectoral de protection de biotope dans l'aire elargie a 5 km. L'arrete prefectoral le plus proche est "La Vallee de la Garonne de Muret a Moissac" a 6,9km. Les enjeux sont donc negligeables.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Conformement a l'article L. 321-2 du code de l'environnement, le site du projet ne se situe pas dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national (marin et terrestre), reserve naturelle ou zone de conservation halieutique se trouve dans les perimetres d'etude du site (rapprochee 2 km et eloignee 5 km). La reserve naturelle regionale la plus proche "Confluence Garonne-Ariege" se trouve a 27 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	le site n'est concerné par aucun plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	le projet ne se trouve pas sur le site d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	aucun diagnostic zone humide n'a été réalisé sur le site d'étude. D'après les cartes de zones humides potentielles à partir des données d'Agrocampus-ouest, certains secteurs du site se trouvent en potentialités assez fortes à fortes, à proximité des fosses de drainage. Le reste de la parcelle ne présente pas de potentialités de zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	la commune de Bouloc est soumise à un PPR sécheresse concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	le PPR sécheresse a été approuvé le 18 novembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	aucune étude ou donnée ne permet de conclure sur l'état des sols sur lesquels se trouve le site
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	le projet ne se trouve pas sur un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est le ZPS " Vallée de la Garonne de Muret a Moissac" (FR7312014) d'une superficie de 4 493 ha et localisée a environ 6km au Sud Ouest du terrain visé par le projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'alimentation en eau potable se fera par les réseaux existants d'AEP. Aucun prélèvement dans les ruisseaux ou les nappes n'aura lieu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou rabattement de nappe n'est prévu, en phase travaux ou en phase exploitation. Aucun ouvrage enterré de type parking n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui lors du terrassement
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le chantier de construction nécessitera l'apport de matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le projet sera raccorde au reseau existant
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	D'apres le diagnostic ecologique, des mesures ER (eviter, reduire) on tete redigees et seront suivies
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact attendu sur le site natura 2000 le plus proche. Aucun travaux ni rejet n'a lieu au sein de ce dernier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se trouve sur une friche, mais de nombreux espaces verts du terrain seront developpes et valorises
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se trouve dans une zone a risque modere concernant les secheresses et les gonflements des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	les eaux usees sont rejetees dans le reseau collectif
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements et un trafic supplémentaires, liés à la phase travaux (circulation d'engins et de véhicules de chantier) puis à la phase d'exploitation de la zone d'activités (usagers, salariés, visiteurs et livraisons). Ces flux s'inscrivent toutefois dans un secteur déjà dédié aux activités économiques, en extension d'une zone artisanale existante de 24ha. Les déplacements générés resteront majoritairement
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet générera du bruit principalement en phase travaux, de manière temporaire. En phase d'exploitation, les nuisances resteront limitées, dans un secteur déjà marqué par des activités
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site se trouve à proximité de la RD4 de Fronton, présentant un trafic routier régulier
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives particulières
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nuisances vibratoires à part occasionnellement lors du chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit des bâtiments à usages d'activités pouvant occasionner de la pollution lumineuse. Les nouvelles voiries pourront également augmenter cette luminosité
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air. À part lors du chantier avec occasionnellement les poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées liées aux usages sanitaires. Elles seront collectées dans le réseau d'assainissement urbain collectif et traitées par la STEP
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : Exportation d'excédents de terrassement en décharge classée. En phase exploitation : déchets issus des activités de la zone et fera l'objet d'une gestion conforme à la réglementation en vigueur
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain visé par le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de patrimoine (monuments historiques, sites inscrits et classés au titre de paysage)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain visé par le projet est actuellement en friche (ancienne parcelle agricole) en périphérie d'une zone d'activités et sera aménagé dans le cadre du projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf annexe diagnostic ecologique

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux ecologiques et environnementaux sont pris en compte dans ce projet. Le projet s'implante sur des milieux issus d'anciennes pratiques agricoles, présentant une valeur écologique faible, occupés majoritairement par des espèces communes et généralistes. Un bureau d'étude spécialisée suit la mise en place des mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur l'environnement et sur la biodiversité locale. Un diagnostic écologique avec la mise en place des mesures a été effectuée. En conséquence, les impacts résiduels du projet sur l'environnement sont considérés comme non significatifs, au sens de la réglementation en vigueur. En raison de tous ces éléments mis en place en amont, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom COULANGES

Prénom jerome

Qualité du signataire PRESIDENT

À BOULOC

Fait le 17-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)